

**2022-510 CONSEILLER COMMUNAUTAIRE – INSTALLATION – COMMISSIONS
COMMUNAUTAIRES – CONSTITUTION – MODIFICATION**

Le Conseil :

- INSTALLE** Monsieur Kévin LEGEAY dans ses fonctions de conseiller communautaire.
- POURVOIT** le siège laissé vacant au sein de la commission de la commission
« Développement Durable et Environnement » située au sein de l'ensemble 4.
- APPROUVE** la composition de chacune d'entre elles suivant le tableau.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2022-511 SAINT PAUL – RESEAU D'ASSAINISSEMENT – POSTE DE REFOULEMENT –
PARCELLE SUR DP DU DEPARTEMENT – ACQUISITION**

Le Conseil :

- DECIDE** l'acquisition amiable du terrain devant être cadastré, propriété du Département de
l'Orne, dans les conditions décrites.
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte administratif à intervenir avec le département
de l'Orne, dans les conditions décrites.
- PRECISE** que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de Flers Agglo.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2022-512 FLERS – ZONE DU PLANCAION – PROPRIETE CADASTREE CR 82 (EX BI 131) –
CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE TE 61**

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de servitude telle que décrite et
portant sur le bien cadastré CR 82 (ex BI 131) à Flers, ainsi que le plan
correspondant à la parcelle CR 75 (anciennement BI 203).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-513 DEBAT SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME 2022

Le Conseil :

- PREND ACTE** des propositions exposées.

CERTIFIÉ CONFORME.

2022-514 FLERS – ZONE DU PLANCAÏON – DECLARATION DE PROEJT

Le Conseil :

- REAFFIRME** les objectifs de l'opération de la zone du Plancaïon par la présente délibération qui vaut déclaration de projet.
- ACTE** le caractère d'intérêt général de l'opération d'aménagement de la Zone du Plancaïon à Flers.
- REITERE** au regard de la motivation qui s'attache à l'intérêt public du projet tel que rappelé dans la présente délibération, sa demande de déclaration d'utilité publique du projet avec mise en compatibilité du PLUI.
- S'ENGAGE** à mettre en place un suivi de la circulation (comptage avant et après l'ouverture de la locomotive commerciale), et à réaliser une étude de circulation sur un périmètre plus élargi préalablement à l'implantation de la locomotive commerciale.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.***2022-515 REPRESENTATIONS PERMANENTES – COMMISSION DE MEDIATION DALO – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE FLERS AGGLO**

Le Conseil :

- ELIT** les représentants de Flers Agglo à la commission de médiation DALO de l'Orne
Sont élus par 69 voix sur 69 suffrages exprimés :

REPRESENTANT TITULAIRE	REPRESENTANT SUPPLEANT
Michel DUMAINE	Laurent JUMELINE

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.***2022-516 ACQUISITION DES 2 SITES INDUSTRIELS THERMOCOAX PAR FLERS AGGLO**

Le Conseil :

- DECIDE** les acquisitions amiables des sites décrits dans les conditions décrites.
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer les promesses le cas échéant et les actes notariés qui seront dressés en l'étude de Maîtres LEPRINCE-DURAND et HENNEGRAVE et les notaires des vendeurs.
- AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes aux deux dossiers.
- PRECISE** que les frais d'acte sont à la charge de Flers Agglo.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.***2022-517 AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE – DELEGATION COMPETENCE AU DEPARTEMENT DE L'ORNE - REGION NORMANDIE – CONVENTION ET NOUVEAU REGLEMENT**

Le Conseil :

- APPROUVE** le principe de délégation d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprises au Conseil Départemental de l'Orne tel que défini.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à venir avec le Département de l'Orne.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec la Région Normandie.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-518 POLITIQUE DU COMMERCE – SUBVENTION ASSOCIATION – UCIA LES VITRINES DE FLERS – ATTRIBUTION 2022

Le Conseil :

- ARRETE** la liste et le montant de la subvention communautaire pour 2022 comme exposé.
- PROCEDE** au versement de la subvention à l'association selon les modalités définies.
- INSCRIT** le montant de la subvention exposé au budget primitif 2022.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents référents à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-519 BAR DES RHODOS – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – FIXATION

Le Conseil :

- PREND ACTE** qu'une procédure de mise en concurrence sera lancée en vue de retenir l'occupant du domaine public constitué par le « Bar des Rhodos », sis sur le Mont de Cerisy, conformément à l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
- PREND ACTE** que la convention d'occupation du domaine public sera signée par Monsieur le Président de Flers Agglo dans le cadre de la délégation relative au « louage de chose » consentie par délibération 2021-386 du 07 octobre 2021.
- FIXE** la redevance d'occupation du domaine public que constitue le « bar des Rhodos » situé sur le Mont de Cerisy à 1.200 € HT annuel pour l'année 2022.
- DIT** que l'occupant pourra se libérer de la redevance par acompte mensuels de 200 € HT ou trimestriels de 600 € HT pendant la période maximale d'activité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-520 TOURISME – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS 2022

Le Conseil :

- ARRETE** la liste et le montant des subventions et contributions communautaires pour 2022 comme exposé.
- PROCEDE** au versement des subventions aux associations et contributions selon les modalités définies.
- INSCRIT** les montants des subventions et contributions exposés au budget primitif 2022.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-521 OCTROI D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACHAT DE VELO – MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Le Conseil :

- DECIDE** d'instaurer une aide à l'achat de vélos destinée aux habitants de Flers Agglo, à raison d'une aide par foyer, d'un montant de 30 % du prix de la facture plafonnée à 200 € dans la limite du budget annuel fixé par la collectivité en application des règles précisées.
- APPROUVE** le dossier de demande d'aide financière (formulaire de demande d'aide, attestation sur l'honneur, règlement).
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire au versement de ces aides.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-522 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE FLERS AGGLO – PROJET D'ORCHESTRE SYMPHONIQUE EPHEMERE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE FLERS AGGLO ET VIRE NORMANDIE

Le Conseil :

ADOPTE la convention de partenariat.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout autre document relatif à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-523 PRINTEMPS DE LA CHANSON A FLERS – EDITION 2021 – AVENANT N° 2

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant présenté.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-524 PRINTEMPS DE LA CHANSON A LA FERTE MACE – EDITION 2022

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention présentée.

PROCEDE à l'inscription de la subvention correspondante au budget prévisionnel 2022 et à son versement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-525 SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention présentée, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-526 ASSOCIATION 2ANGLES – CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LES ANNEES 2022, 2023 ET 2024

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention présentée et toute pièce relative à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-527 COMPETENCE « PETITE ENFANCE – JEUNESSE – FAMILLE » - BATIMENT SIS 14 RUE GUY VELAY A ATHIS-VAL-DE-ROUVRE – CONVENTION DE GESTION D'UN BIEN PARTAGE DANS LE CADRE D'UN TRANSFERT DE COMPETENCE

Le Conseil :

APPROUVE la convention de gestion partagée du bâtiment, sis 14 Rue Guy Velay à Athis-Val-de-Rouvre.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-528 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUTAIRES – ASSOCIATION ADMR – MULTI-ACCUEIL LES PETITS PAS – ATHIS VAL DE ROUVRE

Le Conseil :

- ACCORDE** la mise à disposition des locaux communautaires situés 14, rue Guy Velay à Athis Val de Rouvre au profit de l'association ADMR pour son usage d'EAJE.
- APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux communautaires à l'association ADMR.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de locaux communautaires et tous documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ. Madame Eliane DENIAUX ne prend pas part au vote.

2022-529 ENTENTE NOIREAU – TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU – RESTE A CHARGE – MODALITES DE PRISE EN CHARGE PAR FLERS AGGLO – CONVENTION

Le Conseil :

- DECIDE** de la participation de Flers Agglo aux projets de renaturation selon la nature des travaux, dans la limite des crédits inscrits au budget.
- APPROUVE** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire ainsi que tous documents relatifs à ces projets.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-530 BASSIN VERSANT DE LA VARENNE ET DE L'EGRENNE – ENTENTE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE PASSAIS, DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE MAYENNAIS, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT SAINT MICHEL NORMANDIE ET FLERS AGGLO – EXTENSION AU BASSIN VERSANT DE LA VEE – ACTUALISATION DE LA CONVENTION CADRE ET DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE D'ANIMATION

Le Conseil :

- DECIDE** de l'extension du territoire de l'Entente Varenne - Egrenne au Bassin Versant de la Vée.
- APPROUVE** la convention cadre et la convention pour la mutualisation de la cellule d'animation de l'Entente.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions avec la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie, la Communauté de Communes Andaine-Passais et Domfront Tinchebray Interco.
- ACCEPTE** la participation financière de Flers Agglo à la Communauté de Communes Andaine Passais pour l'animation (y compris études et démarches administratives).
- PRECISE** que les budgets ont été inscrits au BP 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-531 CONTRAT TERRITORIAL EAU MULTITHEMATIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA MAYENNE AMONT 2021 / 2023 – VOILETS POLLUTIONS DIFFUSES-TRANSFERT, MILIEUX AQUATIQUES

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le Contrat territorial Eau multithématique du bassin versant de la Mayenne amont, sous réserve de l'approbation des annexes financières par le Conseil Communautaire.

PRECISE que ce Contrat Territorial Eau de la Mayenne amont permet de contractualiser avec les financeurs notamment pour le financement de la cellule d'animation de l'Entente Varenne-Egrenne et pour les actions de restauration des milieux aquatiques à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-532 APPEL A MANIFESTATION « OPERATION NORMANDIE HAIES » – SOUTIEN A LA CANDIDATURE DU PETR DU PAYS DU BOCAGE

Le Conseil :

ACTE l'intérêt de Flers Agglo à la candidature du PETR pour répondre à l'Appel à Manifestation « Opération Normandie Haies » exposé.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cet AMI.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-533 CONVENTION DE PARTENARIAT 2022 ENTRE FLERS AGGLO ET L'ASSOCIATION « LA MAISON DE LA RIVIERE ET DU PAYSAGE » (CPIE DES COLLINES NORMANDES)

Le Conseil :

APPROUVE la convention de partenariat 2022 entre Flers Agglo et la Maison de la rivière et du Paysage pour un montant de 16.800 €. Le budget alloué à ces opérations est inscrit au BP 2022 des directions concernées.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec l'association « la Maison de la Rivière et du Paysage ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-534 ANIMATION DU TERRITOIRE ET GRANDS EVENEMENTS – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS 2022

Le Conseil :

ARRETE la liste et le montant des subventions et contributions communautaires pour 2022 comme exposé.

PROCEDE au versement des subventions aux associations et contributions selon les modalités définies.

INSCRIT les montants des subventions et contributions exposés au budget primitif 2022.

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-535 EQUIPEMENTS SPORTIFS – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS 2022

Le Conseil :

- ARRETE** la liste et le montant des subventions et contributions communautaires pour 2022 comme exposé.
- PROCEDE** au versement des subventions aux associations et contributions selon les modalités définies.
- INSCRIT** les montants des subventions et contributions exposés au budget primitif 2022.
- AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-536 EQUIPEMENTS SPORTIFS – DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES SPORTS – TARIFS AU 08 AVRIL 2022 – ACTUALISATION

Le Conseil :

- ADOPTE** les tarifs communautaires tels que répertoriés dans le document avec effet au 08 avril 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-537 NPRU – PLACE URBAINE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT URBAIN – AIDES FINANCIERES

Le Conseil :

- APPROUVE** les principales caractéristiques urbaines de cette place urbaine afin de pouvoir déposer les demandes de subvention dans les délais.
- PRECISE** que l'Avant-Projet-Sommaire (APS) sera présenté à un conseil ultérieur lorsque les éléments du programme seront réajustés pour répondre à certaines contraintes techniques, réglementaires et financières.
- DIT** que les crédits ont été inscrits au BP 2022 pour la première tranche.
- INDIQUE** que les aides financières seront sollicitées en 2022 auprès de l'Etat et de la Région Normandie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-538 INSERTION, FORMATION, EMPLOI – DISPOSITIF 100 % INCLUSION – PROJET MON QUARTIER, MA SOLUTION

Le Conseil :

- APPROUVE** l'implication de Flers Agglo dans le projet tel qu'exposé, et notamment son implication dans le consortium évoqué ci-dessus.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces et documents afférents à ce projet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Conseil :

APPROUVE le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2022 : 5.365.267 €.

FIXE les taux cible 2022 de la TEOM à :

- ✓ **8,25** % pour la zone 1
- ✓ **12,16** % pour la zone 2
- ✓ **14,39** % pour la zone 3
- ✓ **15,52** % pour la zone 4
- ✓ **11,57** % pour la zone 5

FIXE les taux définitifs de TEOM 2022 avec application du mécanisme de lissage de 6 ans comme suit :

Zonage	Communes	Taux votés 2022 après lissage 4ème année sur les 6 prévues
Zone 1	Flers	8,34%
Zone 2	Saint-Georges des Groseillers	12,01%
	La Lande	12,01%
	La Selle	12,01%
	Messei	12,24%
	Athis de l'Orne	12,24%
	Saint Pierre du Regard	12,24%
	Briouze	12,35%
Zone 3	Aubusson	14,18%
	La Bazoque	14,18%
	Caligny	14,12%
	Cerisy-Belle-Étoile	14,18%
	La Chapelle-Biche	14,18%
	Landigou	14,18%
	Landisacq	14,31%
	Montilly-sur-Noireau	14,18%
	Saint-Paul	14,14%
	Athis-Val de Rouvre (hors commune)	14,16%
	Berjou	14,16%
	Cahan	14,16%
	Durcet	14,16%
	La Lande st Simeon	14,16%
	Ménil Hubert	14,16%
	St Honorine la Chardonne	14,16%
	St Philbert sur Orne	14,16%
	Ste Opportune	14,20%
	Le Grais	14,21%
	Ménil de Briouze	14,21%
Pointel	14,21%	
Zone 4	Lonlay le Tesson	14,37%
	Les Monts d'Andaine	14,37%
Zone 4	Banvou	15,35%
	Bellou-en-Houlme	15,35%
	La Chapelle-au-Moine	15,18%
	Le Châtellier	15,35%
	La Coulonche	15,35%
	Dompierre	15,35%
	Échalou	15,35%
	La Ferrière-aux-Étangs	15,35%
	Saint-André-de-Messei	15,35%
	Saint-Clair-de-Halouze	15,18%
Saires-la-Verrerie	15,35%	
Zone 5	La Ferté Macé	11,69%
	Antoigny	11,97%

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ. TROIS ABSTENTIONS : celles de Michel LEROYER, Olivier BREUIL et Guy MIDY.

2022-540 BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil :

VOTE les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget Général 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-541 BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil :

VOTE les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget Eau 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-542 ENSEIGNEMENT PRIVE – CLASSES PREELEMENTAIRES ET ELEMENTAIRES – CONTRIBUTION DE FLERS AGGLO AU COUT DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 – COMPLEMENT

Le Conseil :

FIXE les coûts moyens par élève scolarisé dans l'établissement d'enseignement privé situé sur la commune d'Athis Val de Rouvre conformément aux montants indiqués.

APPROUVE pour l'année scolaire 2021-2022, que le montant de la participation de Flers Agglo soit calculé en fonction des obligations et engagements pris au préalable par les communes de Flers Agglo.

DIT que le versement s'effectuera par tiers à l'issue de chaque trimestre scolaire, et que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante, article 6558 du budget général 2022).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-543 NORMAND'INNOV – CONTRIBUTIONS 2022

Le Conseil :

APPROUVE la contribution de fonctionnement d'un montant de 51.631 € au titre de 2021.

APPROUVE les participations financières au titre de l'aménagement de la nouvelle zone Normand'Innov 2 selon le tableau.

PRECISE que la somme de 1.480.000 € a été inscrite au BP 2022 et que des crédits supplémentaires seront prévus par décision modificative.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-544 PROJET DE FUSION LE LOGIS FAMILIAL-SAGIM – MAINTIEN DES GARANTIES DE PRETS ACCORDEES PAR FLERS AGGLO

Le Conseil :

CONFIRME que Flers Agglo ne s'oppose pas au maintien des garanties dans le cadre de la fusion envisagée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-545 COMMUNE DE BERJOU – REMISE GRACIEUSE – BP EAU

Le Conseil :

- APPROUVE** la remise gracieuse du montant de 26.034,39 €, comme expliqué ci-dessus.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-546 TELETRAVAIL – MODALITES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE AU 01.04.2022

Le Conseil :

- DECIDE** l'instauration du télétravail au sein de la collectivité dans les conditions et modalités exposées, à compter du 01.04.2022.
- PRECISE** que le règlement informatique (point 4 ci-dessus), constitue un document obligatoire à intervenir pour la bonne exécution de la présente délibération.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- PREVOIT** le cas échéant, d'inscrire aux budgets des sommes éventuellement induites par ces dispositions.
- RAPPELLE** que, dans le cadre de l'organigramme commun mis en œuvre entre Flers Agglo et la Ville de Flers (et son CCAS), ces conditions de réalisation sont proposées dans les mêmes termes au regard de deux délibérations concordantes, présentées devant les assemblées délibérantes respectives.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-547 PERSONNEL – EMPLOIS PERMANENTS – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 2022-02

Le Conseil :

- MODIFIE** le tableau des effectifs dans les conditions exposées.
- PREND** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants.
- PREVOIT** que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf dispositions particulières.
- PRECISE** qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Technique.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-548 ORGANIGRAMME COMMUN – CONVENTIONS DE MUTUALISATION DE SERVICES – CONVENTION PARTICULIERE B15.1 – DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES MARCHES PUBLICS – ACTUALISATION 2022

Le Conseil :

- APPROUVE** la convention.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, à engager et signer toutes pièces ou démarches relatives à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-549 DIALOGUE SOCIAL – COMITE SOCIAL TERRITORIAL – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DES COLLEGES

Le Conseil :

- MAINTIENT** le nombre de délégués siégeant au sein du collège des représentants du personnel au Comité Social Territorial de Flers Agglo à **5 titulaires**, conformément au protocole d'accord du 7 mars.
- CONFIRME** que chaque organisation syndicale siégeant au comité social territorial désigne au sein de la formation spécialisée du comité un nombre de représentants titulaires égal au nombre de sièges qu'elle détient dans ce comité.
- DECIDE** que le Comité Social Territorial sera présidé par le Président ou son représentant, en principe le(a) Vice-président(e) en charge du personnel, et que, conformément à la proposition du Président, le nombre des représentants de l'établissement est fixé à 5 titulaires, qui forment avec le Président inclus, le collège des représentants des employeurs.
- DECIDE** que la formation spécialisée sera présidée par le Président ou son représentant et que, conformément à la proposition du Président, le nombre des représentants de l'établissement est fixé à 5 titulaires, qui forment avec le Président inclus, le collège des représentants des employeurs.
- DECIDE** que l'avis du collège des représentants de l'établissement sera recueilli sur les questions soumises à l'examen du Comité social territorial et de la formation spécialisée.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents mettant en œuvre les dispositions.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-550 LYCEE JEAN GUEHENNO – FILIERE HYGIENE ET PROPRETE STERILISATION – FORMATION – CONVENTION – SIGNATURE

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention entre Flers Agglo, la Ville de Flers et le Lycée Jean Guéhenno.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant d'actualiser ce partenariat.
- PREVOIT** le cas échéant d'inscrire aux budgets des sommes éventuellement induites par ces dispositions (assurance...).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-551 ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE FLERS AGGLO, LA VILLE DE FLERS ET NORMAND'INNOV – CONVENTION CONSTITUTIVE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

- ELIT** un membre titulaire de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes et un membre suppléant.

Sont élus par 69 voix sur 69 suffrages exprimés :

Membre titulaire	Membre suppléant
Yves GOASDOUE	Jacky ALLEAU

PREND ACTE que le membre titulaire et le membre suppléant de la commission consultative pour l'attribution des marchés passés selon la procédure adaptée (COMAPA) du groupement de commandes sont ceux élus pour être respectivement membre titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention instaurant un groupement de commandes entre Flers Agglo, la Ville de Flers et Normand'Innov ayant pour objet la passation des marchés publics relatifs à l'entretien des espaces verts ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-552	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC
-----------------	--

Le Conseil :

CHARGE Monsieur le Président de Flers Agglo, en tant que coordonnateur du groupement, ou son représentant de lancer l'appel d'offres.

AUTORISE Monsieur le Président de Flers Agglo, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique.

AUTORISE Monsieur Président de Flers Agglo, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec la société retenue.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-553	MARCHE PUBLIC DE VERIFICATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE INCENDIE – LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE
-----------------	---

Le Conseil :

CHARGE Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant de lancer l'appel d'offres.

AUTORISE Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique.

AUTORISE Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec la société retenue.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-554	PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL RURAL DU BOCAGE (PETR) – CONTRIBUTION 2022
-----------------	--

Le Conseil :

APPROUVE la contribution 2022 telle que décrite et d'inscrire la somme au budget 2022.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-555 DELEGATIONS DU CONSEIL AU PRESIDENT – ATTRIBUTIONS – MODIFICATIONS

Le Conseil :

- DELEGUE** à Monsieur le Président, les attributions indiquées.
- AUTORISE** Monsieur le Président à subdéléguer la signature de tout ou partie des décisions afférentes à ces attributions dans les conditions de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ci-dessus explicité.
- STIPULE** qu'en cas d'absence du Président, pour les attributions non déléguées dans les conditions de l'article L. 5211-9 du C.G.C.T, les décisions prises en application de la présente délégation seront signées personnellement par le Premier Vice-Président, et en l'absence du Premier Vice-Président par le 2^{ème} Vice-Président et les suivants dans l'ordre du tableau.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-556 REPRESENTATIONS PERMANENTES – AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (A.D.I.L.) – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil :

- CANDIDATE** pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association « ADIL ».
- ELIT** un représentant de Flers Agglo pour siéger au conseil d'administration de l'association « ADIL ».
- Est élu par 69 voix sur 69 suffrages exprimés :*

REPRESENTANT
Michel DUMAINE

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-557 ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS 2022

Le Conseil :

- ARRETE** la liste et le montant des subventions et contributions communautaires pour 2022 comme exposé.
- PROCEDE** au versement des subventions aux associations et contributions selon les modalités définies.
- INSCRIT** les montants des subventions et contributions exposés au budget primitif 2022.
- AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2022-558 DEPLACES UKRAINIENS – ACCUEIL – CONVENTION AVEC L'ETAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

- PREND ACTE** de la volonté de Flers Agglo d'accueillir des déplacés ukrainiens pour participer à l'effort national.
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'Etat ayant pour objet de constater l'engagement de Flers Agglo à accueillir des déplacés ukrainiens et de fixer le montant de participation financière de l'Etat, ainsi que les éventuels avenants de prolongation et toutes pièces à venir nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.